

Conditions générales d'utilisation des Bases de données des lois sur l'assurance et des réassureurs

Version 2.2, en vigueur à compter du 16 juillet 2007

Veuillez lire les conditions générales d'utilisation qui suivent. Utilisez la barre de défilement pour visualiser la suite des conditions générales d'utilisation. [Version imprimable](#)

1. Principes généraux

La Base de données des lois sur l'assurance et la Base de données des réassureurs (« les Bases de données ») contiennent respectivement des données sur les lois, les réglementations et les pratiques en matière d'assurance, et des informations sur les réassureurs. Les données et informations proviennent de superviseurs membres de l'AICA, de la *National Association of Insurance Commissioners* (NAIC) et de superviseurs non membres (« Contributeurs ») sur une base volontaire et non commerciale.

Ces Bases de données ont été mises en place principalement pour permettre le partage d'informations entre les autorités de contrôle membres de l'AICA, mais l'AICA a accepté de rendre la majeure partie des Bases de données (à l'exception des données très sensibles, confidentielles) accessible aux membres de l'AICA qui ne contribuent pas aux Bases de données, et aux observateurs de l'AICA. En outre, l'AICA pourra décider au cas par cas de donner accès à des organismes à but non lucratif ou à des établissements d'enseignement qui procèderaient à des recherches dans des domaines pertinents, nécessitant un accès à l'AICA. Toutes les entités qui ont accès aux Bases de données comme décrit dans ces conditions d'utilisations sont appelées dans ce document « Organismes accédants ». Leur personnel est appelé « utilisateurs ».

2. Description des Bases de données

2.1 La Base de données des lois sur l'assurance

La Base de données des lois sur l'assurance est un projet AICA réalisé par le Sous-comité de l'AICA sur les Lois, réglementations, pratiques et normes d'assurance. L'objectif principal est de rassembler un ensemble complet de lois, réglementations et pratiques en matière d'assurance en vigueur chez les Contributeurs.

Néanmoins, pour toute question précise, les Organismes accédants et leurs utilisateurs devront toujours se reporter au texte complet de la législation concernée.

2.2 La Base de données des réassureurs

La Base de données des réassureurs, un projet conçu par le Sous-comité sur l'Echange d'informations, a pour objectif de mettre à disposition en un lieu central un certain nombre d'informations de base sur les réassureurs. Il est reconnu qu'un grand nombre d'informations détaillées sur chaque société de réassurance peut être obtenu de sources commerciales ou autres, et il n'est pas question de les dupliquer. La Base de données entend fournir :

- les coordonnées des contacts des réassureurs actifs ;
- la confirmation de la situation prudentielle des réassureurs (c'est-à-dire s'ils sont soumis à contrôle, et par qui) ;

- quelques éléments relatifs à la situation financière de la société dans son ensemble ; et
- toute information supplémentaire que le superviseur de la société de réassurance estimerait utile.

3. Copyright et utilisation des données et des informations

3.1 Copyright

Les documents disponibles dans les Bases de données, notamment la compilation de ces documents et des pages qui les contiennent, sont protégés par un droit de reproduction, ce droit de reproduction et tous autres droits de propriété intellectuelle applicables étant détenus par l'AICA. Certains documents du site de l'AICA peuvent faire référence à des documents provenant de tiers dont le droit de reproduction doit être respecté.

3.2 Agrément et autorisation d'utilisation

L'AICA accorde par la présente aux Organismes accédants et à leurs utilisateurs des Bases de données le droit non exclusif et non transférable de télécharger et de reproduire les documents qui s'y trouvent, uniquement pour leur usage propre et non commercial.

- a) Pour les Membres non contributeurs et les Observateurs de l'AICA, ce droit sera généralement accordé pour une durée d'un an, avec renouvellement automatique en l'absence d'avis contraire de l'AICA ou de toute autre forme de cessation conformément aux présentes conditions d'utilisation.
- b) Les organismes à but non lucratif ou établissements d'enseignement devront fournir à l'AICA une proposition de recherche détaillée requérant l'accès aux Bases de données pour une durée déterminée. Le droit sera généralement accordé pour une durée d'un an ou toute autre durée acceptée par l'AICA, mais ne fera pas l'objet d'un renouvellement automatique ; les autres formes de cessation décrites dans les présentes conditions d'utilisation demeurent applicables. En échange de l'accès aux Bases de données, l'AICA souhaite à l'achèvement du projet de recherche concerné en recevoir des exemplaires.

Toute utilisation des documents doit mentionner le copyright de l'AICA, et doit s'accompagner de la référence à la source (titre du document [c'est-à-dire Base de données des lois sur l'assurance ou Base de données des réassureurs], Copyright 2001-2004 [à mettre à jour de l'année de mise à disposition la plus récente] AICA).

A l'exception de ces utilisations spécifiques, aucune partie des documents contenus dans les Bases de données ne pourra être modifiée, copiée, téléchargée, stockée dans un système d'interrogation, re-transmise ou encore reproduite, stockée, diffusée, transférée ou utilisée, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'AICA (contacter AICA@bis.org). La diffusion dans un but commercial ou à titre de dédommagement quelconque est expressément interdite.

4. Restriction de responsabilités

4.1 Vérification des données

L'AICA procédera à des vérifications superficielles des données uniquement à des fins de contrôle pour en déterminer la compatibilité avec les Bases de données. L'AICA n'est pas en mesure de vérifier :

- (a) l'exactitude ou la pertinence des informations ou documents fournis aux Bases de données par les utilisateurs, notamment les informations ou documents en provenance de sites externes accessibles directement ou indirectement par des liens inclus dans les Bases de données ; ou
- (b) si la fourniture de ces informations ou documents constitue une violation de droit de reproduction, de devoir de confidentialité ou de toute autre obligation légale.

Seul le Contributeur qui fournit les informations en question peut répondre à ces questions.

4.2 Exemption de responsabilité

L'accès aux Bases de données est fourni aux utilisateurs sur une base non commerciale, à titre gratuit, et est dépendant de la participation volontaire des Contributeurs. L'AICA et les Contributeurs déclinent expressément offrir une quelconque garantie quant au caractère commercialisable ou utilisable à quelque fin que ce soit. Ni l'AICA ni les Contributeurs ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou dommage éventuel, direct ou indirect, subi par un Organisme accédant, un utilisateur ou un tiers, résultant notamment mais de manière non limitative de (i) l'insertion dans les Bases de données de toute donnée, information ou document ; (ii) la confiance accordée à ces mêmes éléments, ou toute autre utilisation ; (iii) leur diffusion ou publication consécutive, à l'intérieur ou à l'extérieur des Bases de données, ou de toute autre manière ; (iv) l'accès ou l'impossibilité d'accéder aux Bases de données à tout moment. La présente exemption de responsabilité ne saurait être limitée par d'autres restrictions détaillées ailleurs dans les présentes conditions d'utilisation ou dans d'autres accords entre l'AICA et tout Organisme accédant et/ou utilisateur.

5. Accès à la Base de données des lois sur l'assurance et à la Base de données des réassureurs

5.1 Organismes accédants et leurs utilisateurs (En cours de révision voir version imprimable)

L'administrateur de Bases de données de l'AICA fournira à chaque Organisme accédant un identifiant utilisateur non-transférable (« code utilisateur ») et un mot de passe (« mot de passe »), qui donnera accès aux Bases de données, permettant la visualisation des données.

- (a) Le mot de passe sera modifié régulièrement. Par mesure de sécurité, un Organisme accédant peut demander un changement de mot de passe en contactant l'administrateur des Bases de données.
- (b) Un Organisme accédant peut communiquer son code utilisateur et son mot de passe en fonction des besoins à plusieurs utilisateurs individuels (« utilisateurs ») au sein de l'Organisme accédant, mais pas à une personne externe ou à un tiers. Chaque Organisme

accédant reconnaît être responsable des codes utilisateur et des mots de passe qui lui ont été attribués.

(c) Chaque Organisme accédant et utilisateur reconnaît être responsable de s'assurer que le mot de passe n'est pas communiqué ou ne peut pas être utilisé par des personnes non autorisées. Si un Organisme accédant ou tout utilisateur a des raisons de croire qu'une personne non autorisée a obtenu accès à son code utilisateur ou à son mot de passe, l'administrateur des Bases de données doit en être informé immédiatement.

(d) L'AICA sera amenée à considérer, sans procéder à d'autres vérifications, que toute transmission de données réalisée en utilisant un code utilisateur ou un mot de passe l'a été par l'Organisme accédant à qui ce code utilisateur ou mot de passe ont été attribués.

5.2 Accès par l'AICA

L'AICA et ses agents et sous-traitants seront amenés à accéder aux Bases de données à tout moment dans le cadre des travaux et des publications de l'AICA et de ses membres, ainsi que pour des besoins d'administration, notamment suivi de l'utilisation par les Organismes accédants et leurs utilisateurs conformément aux présentes conditions d'utilisation.

6. Retrait ou modification des droits d'accès

6.1 Généralités

(a) Un utilisateur ou son Organisme accédant peut demander à tout moment que les droits d'accès de l'utilisateur aux Bases de données soient retirés en notifiant l'administrateur des Bases de données.

(b) L'administrateur des Bases de données peut à tout moment modifier ou retirer les droits d'accès d'un utilisateur. A chaque fois, l'AICA fera de son mieux pour informer l'utilisateur par e-mail dès que possible une fois la décision prise.

6.2 Violation des conditions

Si un utilisateur ou son Organisme accédant viole l'une des présentes conditions d'utilisation et ne remédie pas à cette violation dans un délai raisonnable, l'AICA se réserve le droit de prendre des mesures appropriées pour la protection des autres utilisateurs et de leurs Organismes accédants. Ces mesures pourront consister notamment (mais pas exclusivement) à restreindre ou retirer les droits d'accès aux Bases de données de l'utilisateur concerné et de son Organisme accédant.

7. Connexion aux Bases de données

7.1 Chaque Organisme accédant qui souhaite avoir accès aux Bases de données est responsable de la fourniture et de la maintenance des lignes de communication, serveurs et tout autre équipement nécessaire, et du règlement des coûts associés.

7.2 L'AICA fera de son mieux pour assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure technique nécessaire au support des Bases de données, néanmoins elle ne saurait être tenue pour responsable des délais techniques, interruptions ou pannes dans le fonctionnement des Bases de données, ni de toute perte ou dommage éventuel subi par un Organisme accédant ou un utilisateur du fait d'un de ces événements.

7.3 Si un utilisateur souhaite télécharger un document des Bases de données, il est de sa responsabilité ou de celle de son Organisme accédant de procéder à des vérifications ou à toutes autres précautions anti-virus adaptées. L'AICA fera de son mieux pour assurer que les documents diffusés sur les Bases de données ne contiennent pas de virus, néanmoins elle ne saurait être tenue pour responsable de toute perte ou dommage éventuel des systèmes informatiques de quelque personne que ce soit, causé par un document téléchargé à partir des Bases de données.

8. Mise à disposition des Bases de données

8.1 Modifications

L'AICA pourra apporter des changements à la structure, à la gestion ou au contenu (questions et chapitres) des Bases de données à tout moment sans avis préalable ; mais elle essaiera dans la mesure du possible d'en informer les utilisateurs.

8.2 Suspension

L'AICA pourra suspendre la mise à disposition des Bases de données à tout moment pour quelque motif que ce soit (notamment, mais pas exclusivement, pour des questions techniques ou de sécurité) pour toute durée qu'elle considèrera nécessaire.

8.3 Cessation

L'AICA pourra mettre fin à la mise à disposition des Bases de données à tout moment pour quelque motif que ce soit, mais elle essaiera d'en informer l'ensemble des utilisateurs et leurs Organismes accédants dans des délais préalables raisonnables.

9. Autres

9.1 Modification des conditions d'utilisation

L'AICA pourra modifier les présentes conditions à tout moment. Les modifications seront notifiées à l'ensemble des Organismes accédants et seront affichées sur le site Internet de l'AICA. La modification sera applicable dans les délais indiqués dans la notification.

9.2 Instructions

Chaque Organisme accédant et ses utilisateurs acceptent de suivre les instructions de l'administrateur des Bases de données en ce qui concerne l'utilisation des Bases de données, sous réserve que ces instructions ne soient pas en contradiction avec les présentes conditions.

10. Législation applicable

Les présentes conditions sont soumises aux lois suisses. Tout litige relatif aux présentes conditions sera porté devant les tribunaux du canton de la ville de Bâle (Suisse), avec un recours possible auprès du Tribunal fédéral suisse.

11. Clause de divisibilité

Si une clause comprise dans les présentes conditions, ou son application à une personne ou entité juridique ou situation, s'avère invalide, le reste des conditions, ou l'application de la clause à d'autres personnes ou entités juridiques ou situations, ne sera pas affecté.

Je certifie avoir lu ces conditions générales d'utilisation et



Je les accepte



Je ne les accepte pas